

Règlement de la course

RAID MINES NANCY - Édition 2026

(8ème édition)

9 Mai 2026



RAID Mines Nancy 2025-2026 / Association de loi 1901
Adresse : 92 rue Sergent Blandan - 54 000 Nancy / Site web : www.raidminesnancy.com

Tél : +33 6 87 73 28 38 / E-mail : raidminesnancy@gmail.com

Préambule

Avant l'événement, tous les participants ont pour **obligation de prendre connaissance du règlement** qui va suivre. En s'inscrivant, ceux-ci **l'acceptent et s'engagent à le respecter**.

Art. 1 : Le **RAID Mines Nancy** est un **raid multisport de nature**. Il comprend un parcours de trail, un parcours de VTT ainsi qu'un troisième sport différent à chaque édition. Le RAID Mines Nancy se court en binôme, le tout **non motorisé**.

La philosophie de notre événement est de faire découvrir aux participants les alentours de la métropole nancéienne et de promouvoir le bien-être par la pratique du sport en nature, dans le respect de celle-ci.

La 8^{ème} édition se tiendra le **samedi 9 Mai 2026** au départ/arrivée de **Maron**. Elle comportera trois épreuves : trail, VTT et canoë. Une randonnée sera proposée en parallèle, sur inscription.

Art. 2 : Le RAID Mines Nancy – Édition 2026 est organisé par l'**association RAID Mines Nancy**, composée exclusivement d'étudiants de l'École Nationale Supérieure des Mines de Nancy.

Informations de contact :

RAID Mines Nancy, Association de loi 1901 (SIRET : 818 010 894 00025)

Courriel : raidminesnancy@gmail.com

Téléphone : +33 6 87 73 28 38 (Président)

Adresse : 92 rue Sergent Blandan, 54 000 NANCY

Art. 3 : Le RAID Mines Nancy – Édition 2026 se décline en **deux formats chronométrés** :

- Raid court (XXS),
- Raid long (XS),

ainsi qu'une randonnée (non chronométrée). Les inscriptions ne sont **pas cumulables**.

Discipline \ Parcours	Raid court (XXS)	Raid long (XS)	Randonnée (XS)
VTT	20,3 km	30,1 km	-
Trail	8,1 km	13,9 km	-
Marche	-	-	14,8 km
Canoë	400 m	400 m	(si disponible)
Dénivelé positif cumulé	430 m	730 m	300 m
Heure de départ	11h00	10h00	10h00

Le **temps retenu** pour chaque équipe est la **somme des temps sur chaque épreuve** (transitions non incluses donc).

Art. 4 : La course se fait **par équipe de 2**, mixtes ou non. Elle est **effectuée dans son entièreté par les 2 membres** de l'équipe, qui doivent toujours **être à portée de vue et de voix**.

Les épreuves s'effectuent en semi-autosuffisance des participants ; **deux points de ravitaillement** sont en effet disposés le long des parcours, l'un à la séparation des parcours de VTT, l'autre à la séparation des parcours de trail. La base de départ/arrivée est également équipée d'un ravitaillement solide et liquide. Les participants bénéficient d'un **encas** (sandwich).

Art. 5 : L'inscription s'effectue en ligne depuis le site Internet du RAID Mines Nancy (www.raidminesnancy.com). Celle-ci ne sera effective qu'une fois le dossier d'inscription complet. Il faudra pour cela :

- s'acquitter de l'ensemble des frais inhérents à l'inscription
- pour les parcours de raid chronométrés :
 - pour les licenciés FFTRI, fournir le numéro de la licence en cours
 - pour les non licenciés, attester avoir pris connaissance du [« Formulaire Info Santé »](#) et se munir d'une « **Licence Expérience** » (surcoût de 4€ lors de l'inscription)
- pour les participants de moins de 18 ans le jour de l'évènement, attester du bon remplissage du [« Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur »](#) et fournir une autorisation parentale.

Grille tarifaire de base*

Parcours \ Catégorie	Étudiant	Étudiant (Mines)	Boursier	Hors étudiant
Raid court (XXS)	12 €	9 €	7 €	25 €
Raid long (XS)	15 €	12 €	9 €	35 €
Randonnée	10 €	7 €	5 €	15 €
Prêt VTT (+ casque)	10 €	10 €	10 €	10 €
Aller-retour bus	4 €	4 €	4 €	4 €
Encas (végé ou non)	3 €	3 €	3 €	3 €

Pour bénéficier de **tarifs spéciaux**, les justificatifs adéquats devront être transmis lors de l'inscription : copie de la *carte étudiante* pour le tarif Étudiant, du *certificat de scolarité* pour le tarif Étudiant (Mines), de la *notification d'attribution de bourse* pour le tarif Boursier.

Comme l'indique cette grille, plusieurs **options** peuvent s'ajouter au tarif de base :

- **Bus** aller-retour au départ de la **gare de Nancy (2 horaires : 8h30 pour le Raid long (XS) et 9h30 pour le court) : 4€**
- Prêt de VTT et casque : 10€
- Encas pour le déjeuner (sandwich) : 3 €

Les inscriptions seront **fermées à partir du dimanche 3 mai 23h59**. Le **nombre maximal de participants** est limité à **200 personnes tous parcours confondus** (pas de limitation en revanche pour la randonnée), pour des raisons de logistique. En revanche, le nombre de prêts de VTT est limité à 110 unités, lié la capacité de nos prestataires à fournir les VTT.

**Ces tarifs sont susceptibles de varier quelque peu, les tarifs faisant foi étant ceux de la billetterie en ligne*

Art. 6 : L'inscription **aux raids** donne accès à :

- trois ravitaillements*,
- la salle polyvalente de Maron* (vestiaires en particulier)
- un encas* (sandwich, si l'option a été cochée lors de l'inscription)
- un t-shirt de l'édition (sous réserve des stocks disponibles),
- équipement relatif à la 3^e épreuve (1 canoë par équipe, avec gilets et pagaies)
- un VTT et un casque (si l'option a été cochée lors de l'inscription)
- un aller-retour en bus depuis la gare routière de Nancy* (idem)

***disponible également aux randonneurs**

Art. 7 : En cas d'**annulation de tout ou partie de l'évènement**, l'organisation s'efforcera de vous rembourser à la hauteur de ses moyens.

En cas de **désistement** pour convenance personnelle, un remboursement à hauteur de 50% des frais sera appliqué sur présentation d'un justificatif adéquat (certificat médical par exemple). En revanche si vous trouvez un remplaçant, l'intégralité des frais d'inscription vous sera remboursée une fois que ce dernier aura finalisé son inscription (cf. Art.5).

De même, le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de l'équipier restant tant que le partenaire lui est substitué et dûment inscrit dans les délais requis. L'équipe organisatrice doit dans ce cas-là en être informée au plus tôt.

Art. 8 : Le **retrait des dossards** se fera au niveau de la base de départ/arrivée à Maron entre 8h30 et 9h30 pour le Raid long, et entre 9h00 et 10h00 pour le Raid court. **L'organisation fournit les épingles.**

Pour les randonneurs, le tracé GPX sera fourni au départ de Maron. Un téléphone sera alors indispensable pour se guider (pas de balisage).

Art. 9 : [Matériel obligatoire]

Chaque équipe devra obligatoirement être en possession du matériel suivant (qui pourra faire l'objet d'une vérification avant le départ de la course, et d'une pénalité en cas de manque) :

Matériel \ Parcours	Raid court (XXS)	Raid long (XS)	Randonnée
1L d'eau	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Couverture de survie	Obligatoire	Obligatoire	Conseillé
Téléphone portable chargé	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Ravitaillement propre	Conseillé	Conseillé	Conseillé
Sifflet	Conseillé	Conseillé	Conseillé
Vêtements adaptés à la météo et vêtements de rechange	Conseillé	Conseillé	Conseillé

Les concurrents sont par ailleurs **responsables du matériel mis à leur disposition** par l'organisation et ses prestataires (VTT et canoës entre autres). Toute dégradation, perte ou vol de ce matériel entraînera des frais à la charge des participants concernés.

Art. 10 : Le **chronométrage** est assuré par l'organisation, sous forme d'un système d'identification du dossard. Le temps final correspond à la **somme des temps sur chaque épreuve**. La randonnée n'est pas chronométrée.

Les **équipes récompensées** sur chaque raid sont les **trois premières** des classements suivants :

- équipes féminines
- scratch (toutes catégories)
- équipes mixtes

En cas d'**abandon** d'un des coéquipiers, le concurrent restant peut continuer la course mais sera automatiquement déclassé. Il est impératif de **prévenir l'organisation** dans ce cas-là.

Art. 11 : Les participants s'engagent à **respecter les conditions du présent règlement** ainsi que les instructions énoncées par l'organisation, avant, pendant et après le raid.

Les parcours rencontrent en certains endroits des routes ouvertes à la circulation. L'évolution des participants sur ces portions se fera donc selon le **strict respect du code de la route**, sous la supervision de signaleurs. Tout manquement à cette règle pourra entraîner des pénalités voire une mise hors course des concurrents (cf. Art.12 : Pénalités). De même, le **respect des usagers**

rencontrés sur les parcours (randonneurs, pêcheurs, etc) va sans dire.

Le **port du casque** pour l'épreuve de VTT est non négociable. Chaque participant atteste de plus **être en capacité de nager 25 mètres** sans s'arrêter et de **s'immerger**.

Art. 12 : [Pénalités]

Les pénalités prennent la forme d'une **mise hors classement voire hors course**, pour des motifs tels que (liste non exhaustive) : toute transgression du présent règlement, passage par une zone/route interdite, absence de matériel obligatoire, non-progression en équipe, non-respect du code de la route, assistance extérieure, non-respect des consignes données par les signaleurs routiers, utilisation de moyens de déplacement non autorisés (VAE par exemple), changement d'équipier pendant l'épreuve, non-respect des règles de sécurité, destruction ou modification du balisage, non-respect des consignes de propreté... etc

Art. 13 : L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'événement. Cette assurance ne couvre que l'association et les membres qui la composent, en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents.

Les licenciés FFTri bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence en cours. **Chaque participant non licencié FFTri doit en revanche souscrire une assurance responsabilité civile**, possible à travers une « Licence Expérience » FFTri valable le temps de l'événement.

Art. 14 : [Sécurité]

Plusieurs règles de sécurité fondamentales incombent aux participants : **port du casque** en permanence lors de l'épreuve de VTT, **port du gilet de sauvetage** lors de l'épreuve de canoë, strict respect du **code de la route** (les concurrents ne sont en aucun cas prioritaires), assistance à un concurrent en cas d'accident (et appel à l'organisation/aux secouristes le cas échéant).

La zone des **falaises de Maron** fait l'objet d'un protocole particulier : nous demandons aux participants de ralentir voire de marcher sur cette courte portion (~150m), eu égard aux risques de chute, particulièrement par temps humide. Des signaleurs veilleront au bon respect de ces consignes.

Une **équipe de secouristes** est mobilisée pendant toute la durée de l'événement. Cette dernière sera en capacité d'intervenir en tout point ou presque des parcours. Elle est aussi habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte. En cas d'appel aux secours, toute l'équipe doit attendre l'arrivée sur les lieux d'un membre de la direction de course ou d'un personnel de sécurité.

Aucune limite de temps n'est fixée pour terminer les parcours, mais l'organisation peut décider d'arrêter la progression de certaines équipes si elle estime que leur sécurité est compromise (tombée de la nuit, ...). Les organisateurs se réservent par ailleurs le droit de modifier les parcours le jour de l'épreuve par mesure de sécurité, si les **conditions météorologiques** l'imposent.

Art. 15 : [Respect de l'environnement]

Une attention toute particulière sera portée au respect de l'environnement. Il est **strictement interdit de jeter ses déchets dans la nature**, des poubelles sont prévues à cet effet. Cela vaut aussi bien pour les participants aux raids que pour les randonneurs.

Les zones traversées abritent une faune et une flore remarquables. Les coureurs sont donc priés de **ne pas sortir des chemins balisés**.

Art. 16 : [Droit à l'image]

Par son engagement, chaque participant autorise expressément le RAID Mines Nancy à utiliser des photos/vidéos prises lors de l'événement pour la promotion de l'association sur ses canaux. Si un participant ne souhaite pas apparaître, il peut cependant en faire la demande à l'équipe organisatrice.